

186
JTS

Monsieur le Génie indique que rien ne s'oppose à la pose à charge qui devrait être réalisée dans un proche avenir.

Néanmoins certains voies, actuellement insalubres, et de ce fait en mauvais état, font l'objet d'une étude particulière. Certains d'entre eux sont susceptibles d'être déclassés en raison des mesures apportées au plan du lotissement, dans la mesure du plan d'urbanisme de la commune.

Après examen du cas du tracé de ces voies, il a été décidé que la mise à remettre en état soit : - Avenue de la Chapelle - rue de la Liberté - avenue Jean Jaurès (en partie), rues Durand et Pivert. Ces voies à déclasser sont : rue de l'Alexandre - Blvd M. Foch. Les rues Durand et Pivert seront réparées en priorité.

Réparation des rues Durand et Pivert: La société Yonatheline ayant obtenu l'autorisation d'extraire du sable sur les deux, lui appartenant, à une entreprise, travaillant pour le compte d'une collectivité, il est probable que ces deux rues soient totalement dégagées. Cela permettra de faire procéder aux travaux nécessaires en vue de la remise en état de la totalité de ces voies, sans réserves que la protection de la dune soit réalisée de manière efficace. Le montant de la dépense sera couvert par les crédits affectés à l'article 632 pour l'exercice 1969.

Elections: à l'unanimité les syndics sortants sont élus à l'Assemblée Monsieur Manduit - Mr. et Bonnefond, ce dernier étant confirmé en qualité de syndic, après avoir remplacé Monsieur [il] alors qu'il était syndic suppléant.

Brun

Questions diverses:

Téléphone: plusieurs demandes de postes téléphoniques n'étant pas satisfaites, Mairie le Maine indique qu'il intervendra auprès de l'Administration.

Éclairage public: le nombre des réparations concernant, soit le nombre trop faible des points lumineux, soit le mauvais fonctionnement de certains se cumule. Les explications suivantes sont fournies par Mairie le Maine: Dans l'état actuel du réseau il est impossible de procéder à l'extension de l'éclairage public, les transformateurs étant surchargés. La construction d'un nouveau transformateur et pôle, cela permettra d'éclairer un peu ou une nouvelle bâche ou une nouvelle bâche ou une autre.

Les réparations sont effectuées une fois par mois par les Réjeys, celles-ci sont régulièrement les seules nécessaires, mais il est possible que des réparations se produisent même lorsqu'il n'y a pas eu passage ce qui a pour effet de prolonger, d'autant 1 mois, certaines réparations dans l'absurde.

Puisards: la construction de plusieurs puisards est nécessaire, particulièrement au niveau des grands Puisards A. Lefèvre, Jean Michel, Bld de la Plage, la Margelle sera effectuée au niveau après la saison.

Bancs: l'ensemble constate que le nombre de bancs publics est insuffisant.

Bordures: les bordures du Bld de la plage sont mal alignées, il conviendrait de remédier afin d'améliorer la présentation de cette voie. En ce qui concerne les bordures des différents mz, leur réparation sera l'objet d'un accord entre l'ASAP et la commune.

Sainte Luce à 12h00

188

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 30 MARS 1970

Séance ouverte à 10^h00, sous la présidence de Monsieur MAUDUIT.

Secrétaires de séance Monsieur LAMOR et PICHET. Après vérification des pouvoirs, et totalingation des voix des membres présents ou représentés, il est constaté que le Quorum n'est pas atteint. Une nouvelle convocation sera adressée à chaque membre pour le lundi 18 mai 1970.

Séance levée à 10^h15

MM

(2^{me} convocation) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 18 mai 1970

Séance ouverte à 10h00 sous la présidence de Monsieur Mauduit.

Secrétaire de séance : MM. BONNEFON - GUICHARD
Monsieur CRASSIAN Jean de Lacanau assiste à cette réunion.

Après lecture le P. V. de la dernière assemblée est adopté sans modification.

Compte rendu financier

compte administratif: Le compte administratif de l'exercice 1969, qui présente un équilibre global de solde le 32.100,27 est approuvé par l'assemblée.

Rôle des taxes: Le rôle des taxes pour l'exercice 1970, est arrêté à la somme de 31.302,00 francs

BUDGET: Le projet de budget pour l'année 1970 s'équilibre dans un résultat qui en dépense à la somme de 63,402,27 francs pour la section administration et à la somme de 21,102,99 francs pour la section extraordinaire.

Routes

GROSSES RÉPARATIONS: L'assemblée approuve la décision prise par le syndicat concernant la révision en état des rues M. Dumond et M. Pierot, avant la prochaine saison. Ces travaux étaient, d'ailleurs, inclus dans le programme de révision en état des voies, à la charge du syndicat. Mais la réparation de ces rues, aurait été retournée par l'assentlement. En ce qui concerne l'avenue Gendalle la, société immobilière prend en charge le dégagement de ces deux rues et de leurs abords. Le montant de la dépense sera couvert par les crédits affectés à l'article 632 du budget soit la somme de 33,453,10 francs.

L'élagissement se des rues et la construction de huisards seront, comme pour les autres rues finançés par la commune.

PETITES RÉPARATIONS: Les dépenses consécutives aux travaux dirigés ci-dessus, et le remboursement de la dernière annuité de l'emprunt ne permettent pas d'envisager d'autres réparations sur les routes durant l'année 1970.

Pour 1971, il sera étudié, en collaboration avec la Municipalité, un programme concernant le remplacement des bordures de trottoirs endommagées, sur les voies autorisées, et la construction de huisards, comme cela a déjà été décidé lors de la dernière assemblée.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE: Comme indiqué au cours de l'assemblée du 26 mai 1969, le dossier établi pour les soins du Syndicat est déposé à la Mairie. La prise en charge, des rentes syndicales, par la commune, sera réalisée très prochainement, elle a été étendue du fait de la décision de la Municipalité de prendre également en charge, les retenues, d'électricité, et d'eau distribution d'eau, non seulement dans le cadre du lotissement de la Société Immobilière, mais pour l'ensemble de Haonan-Océan, et du Huga.

EAU-ELECTRICITÉ

EAU: L'exploitation, ou réseau de distribution, par la Société Immobilière, est assez faible pour le moment. Mais dans un proche avenir la consommation augmentera considérablement du fait de la création de nouveaux lotissements, tant à Haonan-Océan qu'au Huga. Cela aura pour conséquence la réalisation de un ou plusieurs forages, et la construction d'un château d'eau. Il convient donc de réaliser l'unification de l'exploitation de la distribution de l'eau sur l'ensemble de la commune, en vue de répartir plus équitablement les charges consacrées à ces réalisations.

ELECTRICITÉ: Bien que la commune en arrière, l'entretien et l'amélioration depuis de nombreuses années, le réseau de distribution d'électricité est, comme perdu au cahier des charges, placé sous la responsabilité de l'ASAP. Il est bien évident que celle-ci n'a pas les moyens d'assumer cette charge. En conséquence

191

l'usine électrique sera pris en charge, au même temps que les routes, et le réseau de distribution d'eau.

De nombreuses réclamations, très justifiées concernent l'éclairage public, et cela depuis plusieurs années. Des réparations sont, peu à peu, effectuées par la "Régie" mais il est évident que l'ensemble du réseau est à améliorer. Amélioration qui ne pourra être réalisée que dans le cadre du ~~plan~~ général de l'aménagement de Lacanau-Océan.

Plan d'aménagement Mornac le Maine indique que ce plan fait l'objet d'études approfondies qui sont très avancées, et pourraient bientôt, permettre la réalisation d'aménagements nouveaux, et l'amélioration de l'infrastructure de la partie ancienne du lotissement. L'Administration semble favorable à un développement important de la station. Il est probable que celui-ci apportera des solutions aux problèmes de, l'électricité, de l'eau de la protection de la dune.

Un membre de l'Association propose qu'une lettre soit adressée au Ministre de l'Équipement, dans le cas où on fait de certains administrateurs, des études interminablement au cours des mois qui viennent.

ELECTIONS Mornac Saint-Orens est reelu à l'unanimité dans la catégorie "bâti".
Mornac GRABEY est reelu à l'unanimité dans la catégorie "non bâti".

Samedi levi à 12 h 15.

Le Résident

192

192 ATS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 12 avril 1971

Séance ouverte à 10^h00 sous la présidence de Monsieur Mandint-œzi

Secrétaire de séance M. Bonnefay et Guichané
Après vérification des pouvoirs et déclassement de ceux
des membres présents ou représentés, il est constaté
que le quorum n'est pas atteint.

Il est décidé qu'une deuxième convocation sera
adressée pour le 31 mai 1971 à 10^h00

Séance levée à 10^h, 15

192

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 31 Mai 1971

deuxième convocation

Séance ouverte à 10^h15. Sans la présence de l'invité Mandint-œzi
Secrétaire de séance Monsieur BONNETON et GUICHANÉ
Monsieur GRASSIAN Moïse de Lacouran assiste à cette réunion.

Après lecture le R. V. de la dernière Assemblée
est adopté sans modification.

Compte-rendu financier: A l'unanimité l'assemblée
approuve :

Le compte administratif de l'année 1970 qui présente
un excédent de clôture de F. 18.248,83.

Le rôle des taxes, pour 1971, amène à la somme
de F. 30.974,00.

le Budget, pour l'année de 1971, qui s'équilibre tout
en recettes qui en dépenses à la somme de 49.222,83 F.

Aménagement touristique: Le "Plan d'Aménagement"
de Lacouran-Œzy, dont tout le monde parle,

mins de favoriser la zone, fait l'objet d'un intérêt particulier de la part des membres de l'Association Syndicale. celle-ci ne possédant aucune information, il est demandé à Morniou le faire d'apporter quelques éclaircissements en ce qui concerne ce plan.

Morniou GRASSIAN confirme que ce projet est étudié au niveau des diverses ~~commissions administratives~~ mais que n'étant pas lui-même informé il ne peut fournir aucune indication précise, plus particulièrement du point de vue de l'importance des réalisations envisagées et de celle de la date de ~~commencement~~ de l'opération et de sa durée.

Le souci d'informations manifesté par l'A.S.A.P. faisait d'autant plus l'objet que la Municipalité semble intérressée à donner la priorité en charge des ventes syndicales, et la bonne fin des études et à la réalisation d'un plan qui officiellement elle souhaite. Cela faisait d'autant plus inquiétant que les documents des ventes et du réseau d'adductions étaient devenus l'objet, d'une même procédure, mais que seul le réseau de l'eau a été pris en charge à compter du 1^{er} janvier 1941. En conséquence l'Assemblée insiste le vu que l'Association soit officiellement informée sur la situation actuelle, particulièrement en ce qui concerne la zone de lotissement de la Société Immobilière, et que les membres du Syndicat soient représentés aux diverses réunions d'étude.

Questions diverses: l'amélioration de l'éclairage public, particulièrement différents, la construction de puéricoles pour l'évacuation des eaux de pluie sur les rues, la réparation de nombreux bordures de trottoirs, la construction à un chêne d'eau, ou d'une rivière qui assurerait la sécurité, et une distribution optimale, soit de problèmes qui résultent en grande mesure en ce qui concerne la propriété de lotissement de la S.G. Immobilière

19⁴ OTS

L'Association est heureuse à plusieurs égards, certains
baromètres, la réputation des Comités, en particulier, mais
Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'est pas rationnel
de faire ces réparations, dans ce domaine, les mesures qui
se suivent les dommages au cours de l'opération du "Plan",
et que d'autres font les réparations d'eau, d'électricité,
d'assainissement sont inclus dans celui-ci.

En conclusion, l'assemblée reconnaît, à l'unanimité,
le droit de mieux connaître ce qui semble constituer,
dans tous les domaines, l'œuvre de la Station, et la recherche
de solutions aux problèmes les plus importants.

Elections: Monsieur Guidoné et Raymond, syndics
sortants sont élus à l'unanimité.

Monsieur Saint-Orens, pour la catégorie "Patis"
et Perrière, pour la catégorie "notables", n'ayant plus la
possibilité de venir à Lacanau-Ocean demandent
que l'assemblée les charge de leur fonction.

Deux candidats démissionnent: Monsieur Jean-
PRESSY démissionnant à 33 Le Pian - Mèdoc

Serge Roy démissionnant à Lacanau-Ocean, tous
deux sont élus à l'unanimité.

La Société Immobilière désigne, pour la représenter
au ~~SYNDICAT~~ Syndicat: Monsieur Arnold et Mademoiselle
KWETON, en remplacement de Monsieur Haumaz
et Lamor.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est brisée
à 19⁴ 00



DS 195

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 3 avril 1972

Salle ouverte à 10^h15 dans la présence de Monsieur Mandat-roc.

Secrétaires de cette Mairie Bonnelot et Guichané
Après vérification du pouvoir et l'absence de voix des
membres présents ou représentés, il est constaté que le
Quorum n'est pas atteint.

Il est décidé qu'une nouvelle convocation

soit adressée pour le 22 mai 1972.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 22 mai 1972

Assemblée dissoute à 10^h15, dans la présence
de Monsieur Mandat-roc.

Secrétaires de cette Mairie Bonnelot et Guichané
Monsieur GRASSIAU, Maire de Lacanau assiste
à la réunion.

Après lecture le P. V. de la dernière Assemblée est
adopté sans modification.

Compte rendu financier: le compte administratif
de l'exercice 1971 qui présente un excédent ordinaire
de clôture de 26.665,89 est approuvé à l'unanimité.

Budget: le projet de budget pour l'exercice
de 1972 s'équilibre, tant en dépense qu'en recette
à la somme de 58.009,39 centimes, est approuvé
par l'Assemblée.

Rôle des taxes: le rôle des taxes pour l'exercice
1972 est arrêté à la somme de 31.345,50.

Réparation des routes: les travaux prévus concernent

196
X

la mi de la Chapelle, et une partie porte de l'Armenne Félicie. La séisme sera couverte par la somme inscrite au chapitre 63 article 632 du budget. L'élargissement de ces voies sera, comme d'habitude, pris en charge par la Commune.

Prise en charge des routes : la prise en charge, des routes, par la Commune interviendra au cours de la période 1973 1974, comme l'a déjà nommé le Maire. De toute façon, même dans le cas où cette décision n'aurait pas été prise, il ne sera plus rien de faire à compter de l'éditice 1974.

Pour 1973 il est nécessaire de percevoir les taxes afin d'avoir une réserve financière qui permette, le cas échéant, de faire face aux dépenses qui pourraient être engagées par l'Administration.

Elections, les deux syndics sortants MM Bonnafon et Mandat sont réélus.

Séance levée à 12^h 00

X

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 1973

Séance ouverte à 10^h 15, sous la présidence de M. le Maire Mauduit. M. Bonnafon et Chazot.

Après vérification des pouvoirs et libération des voix représentées, il est constaté que le quorum n'est pas atteint.

Il est décidé conformément aux statuts une nouvelle convocation sera adressée au Maire et à l'ASAP pour le 11 juin 1973.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 11 juin 1973

Séance ouverte à 10^h 15 sous la présidence de M. le Maire Mauduit. M. Bonnafon et Chazot.

M. le Maire GRASSIAN Ministre de l'agriculture : la réunion

Après lecture du P.V. de la dernière assemblée est adopté sans modification

DT 197

Compte rendu financier.

Compte administratif: le compte administratif de l'exercice 1972 qui présente un édifiant déficit de dotation d'un montant de 56.992,20 francs est approuvé à l'unanimité.

Budget: Le projet de budget pour l'exercice de 1973 s'équilibre tant en recette qui en dépense à la somme de 88.484,20 francs par la section administrative, il est adopté à l'unanimité.

Rôle des taxes: le rôle des taxes pour l'exercice 1973 est arrêté à la somme de 31.492,00 francs.

Rents: Une somme de 79.754,20 francs est inscrite au chapitre 63 article 632 (entretien de la voirie). Ces crédits sont utilisés, au cours de l'exercice 1973 pour couvrir les dépenses consécutives à divers travaux de réparation. Les plus importants seront effectués rue de la Chapelle, et une partie de la rue Leclerc. Ces travaux n'ont pas été exécutés l'an dernier, comme prévu, en raison de l'impossibilité de trouver une entreprise de travaux publics disponible.

Prix en charge, par la commune, des voies syndicales: Monseigneur le Maire indique qu'une délibération sera posée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, et qu'après la décision de celui-ci qui ne peut être que favorable la procédure suivra son cours en vue de l'incorporation des rents des syndicats à la voirie communale. La dissolution de l'A.S.A.P. pourra intervenir lorsque cette procédure sera terminée.

Taxes pour 1974: L'Assemblée décide que le montant de la cotisation pour chaque catégorie sera fixé à 20 franc cent du montant actuel soit:

Tenains bâti: 1,20 francs -

Tenains non bâti: 0,90 -

Tenains appartenant à la Sté Yverdiere 0,30 francs -

Cette décision est justifiée par le fait que le réseau routier est en parfait état, et qu'en attendant la mise en charge des rents, les dépenses de l'A.S.A.P. seront limitées aux seuls frais de gestion.

Questions diverses: Monseigneur le Maire prend note de diverses réclamations concernant l'éclairage public, le ramassage des ordures ménagères

198
JTS

et des detritus provenant du nettoyage des jardins. Le mauvais fonctionnement de plusieurs me M. Prévot, à proximité de la me G. Dupuis fait l'objet de plainte de la part des riverains, dont les jardins et même les villas sont envahis par l'eau après les fortes pluies.

Élections: En raison de l'absence de candidats aux élections de syndics les sortants sont maintenus dans leur charge.
(D^r CHAISE) L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 12^h 00.

Le Président.

1ère séance

P. V. de l'Assemblée générale du 15 avril 1974
Séance ouverte à 10^h 15 sous la présidence de Monsieur Mandint - Secrétaire - Président - Secrétaire.

Secrétaires de séance M.M. Bonnefoy et Guichané
Après vérification des pouvoirs et totalisation des voix représentées, il est constaté que le quorum n'est pas atteint (il n'y a dans la salle que 68 personnes, alors que le nombre de propriétaires membres de l'ASAP.VH de 702). En conséquence l'assemblée sera à nouveau convoquée pour le lundi 2 juin 1974. Une convocation sera adressée à chaque propriétaire.

Séance levée à 10^h 30.

2ème séance

P. V. de l'Assemblée générale du 3 juin 1974
Séance ouverte à 10^h 30 sous la présidence de Monsieur Mandint, et en présence de Monsieur le Maire.
Secrétaires de séance Messieurs Bonnefoy et Guichané

Compte administratif: Le compte administratif de l'exercice de 1973 qui présente un excédent ordinaire de dîme d'un montant de 53.150,95 est approuvé.

DB 199

Budget: le projet de budget pour l'année de 1974 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 59.848,35 francs pour la section administrative, il est adopté à l'unanimité.

Rôle des taxes: le rôle des taxes pour l'année 1974 est arrêté à la somme de 6.697,40 francs.

Intoxications diverses: une divers questions concernant la remise en état des routes après les tempêtes de neige en fin de campagne du risque d'assassinement, des trattions qui ont subi des dommages à la suite de la pose des cables téléphoniques. M. Mairé répond que le nouveau plan fait avant la saison.

En ce qui concerne l'intervention préalable et opérationnel avant la saison, la réception des tractions sera faite le 18 juillet.

Élections: Messieurs Bresoy et Roy candidats sortants sont réélus. Il n'y a pas d'autres candidats.

L'ordre du jour étant éprouvé la séance est brièvement levée.

Assemblée générale du 31 mars 1975

Séance ouverte à 10^h15 sous la présidence de M. Mairé.
M. Mairé déclare:

Secrétaires de séance M.M. Bonnaffons et Guichard
Après vérification des paroisses et totalisation des voix représentées, il est constaté que le quorum n'est pas atteint. En conséquence l'assemblée sera à nouveau convoquée pour le lundi 19 mai 1975. Une convocation sera adressée à chaque propriétaire.

Séance levée à 10^h30

15/05/75

200

Wéros centième et dernier feuillet

Le présent registre, contenant deux cent pages, a été coté
et paraphié par nous Président de l'associati^s, hypothèque libre & prop^{ri}eté
acquiseurs de terrains de la Société Immobilière de Lacanau-Océan, au
moment de notre entrée en fonction, pour servir à la rétention des preuves
verbales de l'assemblée générale de l'associati^s.

Lacanau-Océan, le 11 juillet 1931

A. Léonard